



Commission de Suivi de Site (CSS) Stogaz - commune de La Motte réunion du 22 novembre 2018

- Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLÉANTS SUIVANT ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 9 DÉCEMBRE 2014

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

• DE WISPELAERE Eric	SOUS-PRÉFET DE DRAGUIGNAN	Présent
• LABORDE Jean-Pierre	DRÉAL PACA - UT 83	Excusé
• LOHR Evelyne	DRÉAL PACA - UT 83	Présent
•	ARS - DT83	
•	DDTM	
• FELIN Franck	SDIS 83	Présent

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

Titulaires

• MARCY Valérie	MAIRE DE LA MOTTE	Excusé
• FAURE Christophe	MAIRIE DES ARCS	

Suppléants

• ROUX Philippe	MAIRIE DE LA MOTTE	Présent
• FLORENT Marcel	MAIRIE DES ARCS	

COLLÈGE « EXPLOITANTS »

Titulaires

• LETENDU Philippe	STOGAZ	Excusé
• NAGEOTTE Stéphane	STOGAZ	Excusé
• SIAMER Yanis	STOGAZ	Excusé
• THEBAULT Loïc	STOGAZ	Excusé
• NAGEOTTE Stéphane	STOGAZ	Présent
• BUTEL Thomas	STOGAZ	Présent

COLLÈGE « SALARIÉS »

Titulaire

• YAALA Djedid	STOGAZ	Présent
----------------	--------	---------

COLLÈGE « RIVERAINS OU ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »

Titulaires

• FORËT Jean-Paul	AVSANE	Excusé
• BASTIDE Daniel	FVPPMA	

La réunion débute à 15h05.

Monsieur le sous-préfet ouvre la réunion et présente la CSS.

Du fait de changement de personnels pour l'exploitant, il conviendra de modifier l'arrêté préfectoral désignant les membres. Les éléments à modifier sont présentés par le sous-préfet.

QUORUM

Le Quorum est atteint.



ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Sont nommés :	
Exploitant	: M. THEBAULT
Collectivité	: Mme MARCY
Riverains/Associations	: <i>à compléter</i>
Administrations	: M. LABORDE
Salariés	: M. YAALA

M. MARCY est élue Présidente de la CSS à l'unanimité.

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Des modifications des l'article 10 et 11 du règlementent intérieur sont présentées.

Un vote sur le texte qui a été joint à la convocation est demandé.

Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité
--

Le nouveau règlement intérieur est annexé au présent compte rendu.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE CSS DU 28 MAI 2015

Un vote sur l'approbation du compte rendu de la CSS du 28 mai 2015 est demandé.

Il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention :

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité
--

PRÉSENTATION PAR LA DREAL DE L'INSTRUCTION GOUVERNEMENTALE DU 6 NOVEMBRE 2017 RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION ET À LA COMMUNICATION D'INFORMATIONS POTENTIELLEMENT SENSIBLES

Un diaporama (en **annexe**) est présenté par la DREAL.

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'EXPLOITANT

Un diaporama (en **annexe**) est présenté par l'exploitant.

COMMENTAIRES

- ✓ Les éléments relevant de l'instruction gouvernementale du 6 novembre 2017 seront supprimés de la présentation.
- ✓ Des compléments d'information sur l'automatisation des postes de chargement sont demandés par la DREAL. L'exploitant répond qu'avant les travaux, le chargement se faisait en lien avec le chef de dépôt. Après travaux, le chargement peut être réalisé par une seule personne (le transporteur), des dispositifs « homme mort » ont été mis en place sur les postes de chargement.
- ✓ M. le sous-préfet demande si l'exploitant a évalué des menaces externes naturelles au site comme par exemple les feux de forêt. L'exploitant répond que cela a été étudié. La réponse de l'exploitant est complétée par le SDIS qui précise que c'est arrivé en 1989 et que le site a été protégé par les moyens exploitant / SDIS par la création d'une « bulle » protégeant le site et laissant passer l'incendie autour de ce dernier.
- ✓ L'exploitant est interrogé sur la localisation de la prise d'eau de la pomperie en période estivale. L'exploitant précise que des travaux ont été réalisés et que cela ne semble plus poser de problème.



- ✓ Une ancienne zone SOS, qui n'est plus en service mais qui est toujours visible sur la route à proximité du site, semble poser un problème car régulièrement des véhicules (VL et PL) y stationnent et plusieurs d'entre eux sont déjà tombés dans le fossé à cet endroit. L'exploitant souhaiterait une glissière de sécurité qui interdirait physiquement l'arrêt et empêcherait la chute des véhicules dans le fossé. M. le sous-préfet propose qu'une saisine du Conseil Départemental soit faite par ses services.

PRÉSENTATION DU BILAN DES INSPECTIONS DEPUIS LA DERNIÈRE CSS

La DREAL informe les membres de la CSS que 4 inspections ont été réalisées sur le site depuis 2015. Elle complète son propos en précisant que le site est bien tenu et exploité correctement, qu'il n'y a aucun écart à la réglementation.

La prochaine inspection se tiendra début 2019.

QUESTIONS DIVERSES

Le SDIS demande si un exercice POI est prévu en 2019 car cela leur permettra de mettre à jour leur plan ETARE. L'exploitant confirme qu'un exercice en lien avec le SDIS sera effectué et qu'il est à sa disposition pour la mise à jour du plan ETARE.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été abordés, la réunion se termine à 17h00.

Le Président de la CSS

DE WISPELAERE Eric
Sous-Préfet Draguignan